

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE 2021

Le dossier de demande de subvention doit être adressé, par courrier, en un exemplaire, à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du Département de la Moselle  
Hôtel du Département de la Moselle  
Direction des Sports et de la Jeunesse  
1 rue du Pont Moreau – CS 11096  
57036 METZ Cedex

## PROJET CLUB

### IDENTITE DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association :

Adresse du siège social :

Code Postal :

Commune :

Fédération d'affiliation :

N° de SIRET (obligatoire) :

**Joindre également un avis de situation SIRENE**

**disponible sur le site INSEE à cette adresse : <https://avis-situation-sirene.insee.fr>**

☎ de l'association :

Fax de l'association :

Courriel :

Site internet :

Code Tiers ASTRE (facultatif) :

**A REMPLIR UNIQUEMENT EN CAS DE PREMIERE DEMANDE DE SUBVENTION  
AU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**

1<sup>ère</sup> inscription au tribunal le ..... / ..... / ..... de ..... N° .....

*Pour les premières demandes de subvention : les statuts de l'association, une copie du récépissé d'inscription au tribunal d'instance, une copie de l'agrément ministériel ainsi que le numéro de SIRET.*

### COMPOSITION DU BUREAU

FONCTION	NOM - PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE
PRÉSIDENT			
SECRÉTAIRE			
TRÉSORIER			

### RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

COLLER ICI :

Le relevé d'Identité Bancaire ou Postal ouvert **au nom de l'association** (impératif)

**PIÈCE INDISPENSABLE À L'INSTRUCTION DU DOSSIER**

Tout changement de coordonnées bancaires après le dépôt du dossier doit être communiqué dans les meilleurs délais

**VEILLEZ A RESPECTER LA DATE LIMITE DE DEPOT DE DOSSIER : 30 OCTOBRE 2020**

## A COMPLETER IMPERATIVEMENT

Inscrire dans le cadre ci-dessous le nombre de licenciés de la saison écoulée 2019/2020 (ou année 2020 pour les associations fonctionnant en année civile). Est licencié tout membre actif possédant une licence établie par une fédération ayant reçu délégation ou agréée par le Ministère des Sports.

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
LICENCIES JEUNES COMPETITEURS (moins de 18 ans)			
LICENCIES ADULTES COMPETITEURS (plus de 18 ans)			
LICENCIES DIRIGEANTS			
LICENCIES LOISIRS			
<b>TOTAL</b>			
LICENCES EVENEMENTIELLES, OCCASIONNELLES ...: (Ces licences ne sont pas prises en compte en cas de transfert du Projet Club vers l'Aide à la Licence)			

Fait à

le

Le Président de l'Association (ou son responsable) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus,

(Cachet de l'Association)

(Nom et Signature)

### AIDE AU DEMARRAGE

L'aide au démarrage est accordée aux clubs ou associations nouvellement créées et ayant au moins un an d'existence. Cette aide vient s'ajouter à la somme perçue pour le Projet Club.

Oui :

Non :

## RENSEIGNEMENTS SUR LE CLUB

### RUBRIQUE COMPETITION

<b>EQUIPE</b>	<b>NIVEAU DE PRATIQUE SPORTIVE</b>	<b>OBJECTIF A ATTEINDRE</b>
Exemple : Minimes féminines (10 filles)	Régionale 1	Montée en N3

<b>INDIVIDUEL</b>	<b>NIVEAU DE PRATIQUE SPORTIVE</b>	<b>OBJECTIF A ATTEINDRE</b>
Exemple : 3 cadets	Régionale 1	Montée en N3

## Le club est-il impliqué dans une section sportive ?

OUI  NON

- Nom de l'établissement scolaire concerné\* : \_\_\_\_\_
- Tranches d'âge concernées par la section : \_\_\_\_\_
- Nombre d'élèves en section : \_\_\_\_\_
- Nombre d'élèves en section **licenciés au club** : \_\_\_\_\_
- Volume horaire d'entraînement hebdomadaire au sein de l'établissement : \_\_\_\_\_
- L'emploi du temps est-il aménagé pour les élèves de la section sportive ? Oui  Non

- Si le club intervient dans plusieurs établissements scolaires, veuillez compléter le tableau ci-dessous :

Etablissements	Nombres d'élèves	Volume horaire

- Qui prend en charge les frais liés aux déplacements depuis l'établissement scolaire jusqu'au lieu d'entraînement et/ou de compétition ?

- Le club
- Le collège
- L'association sportive scolaire
- La famille
- Autre  Précisez : \_\_\_\_\_

Coût annuel des déplacements pris en charge par le club : \_\_\_\_\_ €

- Votre club met-il à disposition de la section sportive un ou plusieurs encadrant(s) ?

Prénom / Nom	Qualifications	Volume horaire hebdomadaire	Statut (ex : bénévole, salarié, mis à disposition par la commune, intervenant extérieur...)

Coût total intervenants \_\_\_\_\_ €

- Le club met-il à disposition de la section sportive du matériel pédagogique qui lui est spécialement dédié ?

Si oui, précisez la nature et le coût d'achat et/ou d'entretien de ce matériel :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Le club a-t-il des salariés ?**

OUI  NON

Veillez indiquer ci-dessous vos salariés :

Nom Prénom	Emploi occupé	Nature du contrat*	Temps de travail hebdomadaire

\*(CDI, CDD, Contrat aidé, service civique,...)

**LA PRATIQUE SPORTIVE CHEZ LES PLUS JEUNES**

Votre club a-t-il mis en place des actions pour favoriser la pratique sportive dès le plus jeune âge (ex : école de tennis/école de basket/baby gym/mini-hand, etc) ?

Oui

Précisez : .....

Non

**LABELLISATION FEDERALE**

Votre club a-t-il obtenu un label fédéral ? :

Oui : (joindre le justificatif)

Type de label : .....

Non

## FICHE ACTION SAISON 2020/2021

Il convient de décrire à l'aide de la fiche type (voir ci-après) les différentes actions qui seront organisées par votre club au cours de la **saison 2020/2021**.

**Vous pouvez copier la page autant de fois que nécessaire.**

### THEME RETENU

- Action en direction de la formation des jeunes (*exemple : stage de perfectionnement...*)
- Action de promotion du sport et d'animation du territoire (*exemple : intervention école, journée découverte...*)
- Action favorisant la pratique du sport pour les personnes qui en sont éloignées
- Formation de cadres et de bénévoles
- Manifestations sportives récurrentes et inscrites au calendrier officiel de la fédération (voir page 11)

### Intitulé de l'action ou de la manifestation :

Description détaillée des actions : (objectif, fonctionnement...)

Description détaillée de vos besoins pour l'organisation de l'action :

**Après avoir mentionné l'ensemble de vos actions,  
veuillez indiquer le montant total sollicité au titre du  
Projet Club 2021 :**

€

## FICHE D'EVALUATION

### Projet de Club Saison 2019/2020

**Cette fiche évaluation doit être obligatoirement jointe à la demande de subvention départementale de fonctionnement pour la saison 2020/2021 au titre des « Projets de Clubs ».**  
**Cette fiche ne concerne pas les clubs qui font leur première demande.**

#### Bilan global de la saison

- Les actions inscrites dans votre projet club 2019/2020 ont été réalisées :

- OUI en totalité  
 partiellement (*précisez*)

Points forts des actions	Points à améliorer	Difficultés rencontrées

- Les objectifs sportifs ont-ils été atteints ?

- OUI                       NON

⇒ Si non : pourquoi ?

- De manière générale, quel bilan pouvez-vous établir de la vie du club sur la saison écoulée ?

- Points forts :
  
- Difficultés rencontrées :

## MODELE DU BUDGET PREVISIONNEL 2020/2021<sup>(1)</sup>

Budget prévisionnel de l'association approuvé par les instances statutaires pour l'exercice.

DEPENSES	MONTANT en euros	RECETTES <sup>(2)</sup>	MONTANT en euros
<p><b><u>ACHATS</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Achats d'études et de prestations de services</li> <li>- Achats non stockés de matières et fournitures</li> <li>- Fournitures non stockables (eau, énergie)</li> <li>- Fournitures d'entretien et de petit équipement</li> <li>- Fournitures administratifs</li> <li>- Autres fournitures</li> </ul> <p><b><u>Services extérieurs</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sous-traitance générale</li> <li>- Locations mobilières et immobilières</li> <li>- Entretien et réparation</li> <li>- Assurances</li> <li>- Documentation</li> <li>- Divers</li> </ul> <p><b><u>Autres services extérieurs</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rémunérations intermédiaires et honoraires</li> <li>- Publicité, publications</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déplacements, missions et réceptions</li> <li>- Frais postaux et de télécommunication</li> <li>- Services bancaires</li> <li>- Divers</li> </ul> <p><b><u>Impôts et taxes</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impôts et taxes sur rémunérations</li> <li>- Autres impôts et taxes</li> </ul> <p><b><u>Charges de personnel</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rémunérations du personnel</li> <li>- Charges sociales</li> <li>- Autres charges de personnel</li> </ul> <p><b><u>Autres charges de gestion courante</u></b></p> <p><b><u>Charges exceptionnelles</u></b></p> <p><b><u>Dotation aux amortissements, provisions et engagements</u></b></p>		<p><b><u>Ventes de produits finis, prestations de services</u></b></p> <p><b><u>Subventions d'exploitation</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ETAT (à détailler) :</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- REGION GRAND-EST :</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DEPARTEMENT :</b></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- COMMUNE(s) :</li> <li>- COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ORGANISMES SOCIAUX (à détailler) :</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FONDS EUROPEENS :</li> <li style="padding-left: 20px;">* CNASEA (emplois aidés)</li> <li style="padding-left: 20px;">* Autres (précisez) :</li> </ul> <p><b><u>Autres produits de gestion courante</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cotisations</li> <li>- Autres</li> </ul> <p><b><u>Produits financiers</u></b></p> <p><b><u>Produits exceptionnels</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur opérations de gestion</li> <li>- sur exercices antérieurs</li> </ul> <p><b><u>Reprise sur amortissements et provisions</u></b></p>	
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>	
<p><b><u>Emploi des contributions volontaires en nature</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Secours en nature</li> <li>- Mise à disposition gratuite des biens et prestations</li> <li>- Personnels bénévoles</li> </ul>		<p><b><u>Contributions volontaires en nature</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bénévolat</li> <li>- Prestations en nature</li> <li>- Dons en nature</li> </ul>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	

(1) seules les rubriques vous concernant sont à remplir.

(2) indiquez à la rubrique correspondante le montant de la subvention que vous demandez.

**Vous pouvez utiliser le modèle ci-dessus ou joindre votre propre budget prévisionnel**



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**  
**Direction des Sports et de la Jeunesse**

<u>Initial de l'instructeur :</u>  
---

Cadre à remplir par l'association
Nom de l'association :
Adresse :

Metz,  
Le \_\_\_\_\_

**ACCUSE DE RECEPTION**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre demande de subvention pour l'année 2021 au titre du Projet de Club.

Votre dossier est **complet** :  
Il est en cours d'instruction.

Votre dossier est **incomplet**. Les pièces manquantes suivantes sont obligatoires pour l'instruction de votre dossier.

- Copie du récépissé d'inscription au Tribunal d'Instance (pour les premières demandes)
- Statuts de l'association déposés au Tribunal d'Instance (pour les premières demandes)
- Tableaux des rubriques «compétition» et «entraînement»
- Fiches actions
- Fiche d'évaluation de la saison 2019/2020
- Rapports moral et d'activités approuvés lors de la dernière Assemblée Générale
- Compte de résultats approuvé lors de la dernière Assemblée Générale
- Budget prévisionnel de la saison 2020/2021
- Relevé d'Identité Bancaire
- Numéro SIRET et un avis de situation SIRENE

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT

### **Informations sur les aides aux clubs**

Le Département de la Moselle a choisi de soutenir les clubs sportifs soit à travers une aide forfaitaire, *appelée aide à la licence*, soit sur la base de projets et d'actions *via le projet de club*.

*Plusieurs situations sont possibles.*

Votre club est :

☞ affilié à une fédération unisport, il vous faut opter pour l'un ou l'autre des dispositifs.

☞ affilié à une fédération multisports ou affinitaire, vous ne pouvez pas déposer de projet club.  
Vous êtes soutenus au titre de l'aide à la licence.

☞ une association omnisports ou ayant plusieurs sections pratiquant **des activités différentes** et affiliées à des fédérations différentes, vos demandes de subvention feront l'objet de formulaires séparés pour chacune des fédérations.

☞ affilié à plusieurs fédérations pour une même activité (ex : Fédération Française de Tennis de Table et UFOLEP), vous ne pouvez pas cumuler projet club et aide à la licence. Vous ne déposez qu'un seul projet club regroupant l'ensemble de vos actions. Vous devrez simplement préciser la répartition des licenciés pour chacune des fédérations dans le décompte des licences.

### **Conditions d'éligibilité au projet de club**

Pour bénéficier d'une subvention au titre du projet de club, votre association doit remplir deux conditions :

- avoir un an d'existence légale,
- justifier de licences fédérales annuelles.

### **Aide au démarrage**

- Une aide au démarrage d'un montant de **150 €** est accordée aux clubs ou associations nouvellement créés (ayant un an d'existence). Cette aide vient s'ajouter à la somme perçue pour le projet club.

***Sont désormais prises en compte dans le « projet club » les manifestations sportives récurrentes organisées par l'association (tournois officiels, challenges....) et qui participent à l'animation du territoire. L'association n'a alors plus besoin de compléter une demande de subvention spécifique au titre des « évènements sportifs ».***

***Les évènements exceptionnels et de grandes ampleurs ne sont pas concernés par cette disposition et feront toujours l'objet d'une demande de subvention via un formulaire dédié.***

Pour tout renseignement complémentaire ou pour bénéficier d'une aide au montage du dossier, n'hésitez pas à contacter :

**Direction des Sports et de la Jeunesse**

**03-87-62-94-06**

**Le dossier de demande de subvention et l'accusé de réception doivent être renvoyés à l'adresse suivante :**

Monsieur le Président du Département  
Hôtel du Département de la Moselle  
Direction des Sports et de la Jeunesse  
1 rue du Pont Moreau  
CS 11096  
57036 METZ Cedex

**La demande de subvention est à retourner pour le 30 octobre 2020 au plus tard.**